



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉANDRE
2005, RUE DE L'ÉGLISE
ST-LÉANDRE (QUÉBEC) G0J 2V0
TÉLÉPHONE : (418) 737-4973 / TÉLÉCOPIEUR : (418) 737-4876

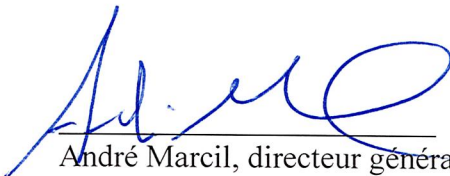
Avis au Public
MODIFICATION AU RÔLE D'ÉVALUATION
FONCIÈRE 2021

Avis au public est par les présentes donné, par André Marcil, secrétaire – trésorier de la Municipalité de Saint-Léandre.

CONFORMÉMENT à l'article 48 de la Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles (LQ L2020 chapitre 7) et l'article 75 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ chapitre F 2.1). L'avis public est par les présentes donnée de ce qui suit :

Le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre rendu public le 15 septembre 2020 pour l'état du rôle d'évaluation foncière pour la deuxième année du rôle triennal d'évaluation pour les années 2020, 2021 et 2022 a été déposé au bureau du soussigné au 2005 rue de l'Église, Saint-Léandre, Québec G0J 2V0, le lundi 14 septembre 2020, a été modifié au moyen d'un certificat global en application du premier alinéa de la Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles (LQ L2020 chapitre 7) afin de tenir compte des modifications prescrites par l'édition 2020 du Manuel d'évaluation foncière du Québec pour la conversion des renseignements relatifs aux répartitions fiscales applicables aux unités d'évaluation comportant des immeubles compris dans une exploitation agricole enregistré conformément à un règlement pris en vertu de l'article 36.15 de la Loi sur le ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. L'ensemble de ces modifications ont été effectuées au moyen d'un certificat global et auront effet à compter du 1 janvier 2021. Aucune demande de révision ne peut être formulée, ni aucun recours en cassation ou en nullité ne peut être exercé à l'égard de ces modifications.

DONNÉ, ce 11^e jour de janvier 2021


André Marcil, directeur général
Municipalité de Saint-Léandre